

Pour citation de ce texte :

Samuel Mathieu, « Les impacts du pluralisme religieux sur le cadre bâti en milieu urbain : Le cas de Montréal » : *Site Observatoire des religions*, Faculté de théologie et de sciences des religions, Université de Montréal (CRCS, CRC-IPG), Mars 2012, 19 pages.

<http://www.observatoiredesreligions.ca>

Biographie de l'auteur

Après des études de premier cycle en design d'intérieur et des études supérieures en gestion de projets à l'Université de Montréal, Samuel Mathieu a entrepris en 2011 un doctorat en études urbaines à l'Université du Québec à Montréal sous la direction de Monsieur David B. Hanna. Il réalise ses recherches sur le développement d'un modèle méthodologique de gestion du patrimoine religieux dans le contexte des quartiers péricentraux de Montréal. Il est actuellement membre étudiant à l'Institut du patrimoine de l'UQAM où il siège au Conseil scientifique. Il a également collaboré avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec à titre d'agent de recherche. Ce texte fut produit dans le cadre d'un séminaire à la faculté de théologie et de sciences des religions de l'UdM.

Résumé

Ce travail se veut une recherche préliminaire sur les impacts de la diversification religieuse sur le cadre bâti de la ville de Montréal en prévision d'une recherche empirique sur le même sujet. Cette recherche allie autant des concepts liés à la religion qu'à l'urbanisme et aux théories identitaires. Après une première section conceptuelle qui permet de baliser l'emploi des termes du travail, la problématique fait état de la situation particulière de Montréal, à savoir la diversification des religions implantées en son sein et le déclin grandissant de la pratique dans les traditions dominantes que sont le catholicisme et le protestantisme. Ces problèmes sont ensuite mis en contexte selon les lois québécoises entourant les lieux de culte ainsi que la situation de plus en plus multiethnique de la métropole. On en arrive à la conclusion que l'implantation de nouveaux lieux de culte liés à des religions non habituelles dans la métropole change de façon profonde le contexte montréalais, mais est aussi le lieu de tensions et de conflits avec les habitants des quartiers où ces bâtiments sont construits.

Texte tiré du site internet Observatoire des religions

<http://www.observatoiredesreligions.ca>

L'observatoire des religions a été mis sur pied par la Chaire Religion, culture et société et la Chaire de recherche du Canada Islam, pluralisme et globalisation de la Faculté de théologie et de sciences des religions (Université de Montréal) pour mettre à la disposition du public des rapports de recherche, travaux étudiants et autres textes d'intérêt pour les personnes cherchant des informations sur les religions. Le contenu des textes n'engage que l'auteur.

Table des matières

I.	Introduction	2
II.	Cadre théorique.....	3
	2.1 Le patrimoine religieux.....	3
	2.2 L'émergence d'une interrogation locale	4
	2.3 La théorie de l'identité	5
III.	Problématique.....	6
IV.	Mise en contexte	7
	4.1 Le statut juridique des lieux de culte	8
	4.2 La gestion de la diversité religieuse sur les politiques d'aménagement	9
	4.3 La multiethnicité des quartiers	12
V.	Conclusion	13
VI.	Bibliographie	14
VII.	Annexes.....	19

I. Introduction

Le temps où Montréal était reconnue comme la ville « aux cent clochers » est révolu. Aujourd'hui, le paysage bâti montréalais se voit transformé par l'apparition de nouveaux lieux de culte de confessions religieuses minoritaires. Ces nouveaux lieux de culte se distinguent de ceux des deux grandes traditions religieuses fondatrices de la province. « Principale porte d'entrée de l'immigration au Québec, Montréal, la plus grande ville francophone d'Amérique, se vit au rythme de la multiculturalité. La présence des communautés culturelles a depuis longtemps fondé l'identité de la métropole, mais elle a souvent été occultée par les cultures francophones et anglophones dominantes. Qu'il soit bâtiment, monument, espace public, œuvre d'art, toponyme ou atmosphère, le patrimoine de la diversité culturelle est bien visible dans la ville » (Marie-Blanche Fourcade, 2007, page d'accueil). Dans un contexte en profonde mutation, à l'ère de la nouvelle économie et de mouvements migratoires importants, nous assistons à une chute considérable de la pratique religieuse chez les catholiques et les protestants au Québec. Cela est tout particulièrement perceptible sur le territoire urbain, là où nous pouvons constater la fermeture, la conversion, voire même la démolition de lieux de culte des confessions traditionnelles. De nombreux changements qu'a connus le Québec au cours des dernières décennies, tels que la Révolution tranquille, le déménagement de plusieurs familles en banlieue, l'arrivée importante de communautés ethnoculturelles et ethnoreligieuses, le développement des services communautaires par l'État québécois et la délocalisation des activités industrielles vers d'autres régions ont contribué à la fin de l'église comme repère communautaire (Martin, 2005). « [La ville est] porteur[se] de valeurs, ce territoire influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles. Sa transformation s'inscrit dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains conçus par des promoteurs privés, publics ou associatifs » (Culture Montréal, 2005, p. 1).

Ce travail consiste à dresser un portrait de la diversification récente du patrimoine religieux à Montréal par une analyse critique des écrits et de l'état de la situation. Nous tenterons de comprendre les deux mouvements contradictoires actuels. Il s'agit d'une situation qui anime certains débats et mécontentements dans la population en parallèle à l'établissement d'un processus de patrimonialisation croissant valorisant le patrimoine bâti existant, dont principalement celui des confessions religieuses traditionnelles. Cela a pour incidence de relativiser la notion d'identité québécoise qui est souvent associée à ce patrimoine bâti. Nous tenons à préciser qu'il n'y a pas d'étude empirique pour la réalisation de ce rapport, car il s'agit plutôt d'une critique de la littérature afin de servir de balises à l'élaboration d'un cadre permettant la réalisation d'une étude empirique future. Nous présenterons dans un premier temps le cadre théorique sur lequel notre réflexion est basée. Nous tenterons dans un deuxième temps de présenter la problématique de notre recherche qui s'articulera autour des impacts du pluralisme sur le cadre bâti et des impacts indirects sur l'identité interprétée sous l'angle de la sémiologie de l'espace. Il s'agira de limiter notre réflexion à un cadre sémantique afin d'en cerner les représentations et les symboles dans l'espace urbain bâti. Dans un troisième temps, nous procéderons à l'élaboration d'une mise en contexte du portrait actuel du parc immobilier religieux sur la scène montréalaise.

Nos principaux objectifs consistent à i) comprendre la situation actuelle quant aux impacts de la diversification grandissante des lieux de culte sur le territoire métropolitain; ii) dresser l'état de la question par rapport à la gestion de la cohabitation; et iii) regarder sous l'angle de la gestion du territoire et des politiques publiques comment ce nouveau paysage est

créé. Les champs disciplinaires abordés sont les études du patrimoine (Héritage Studies) et la sémiologie de l'espace. Nous aborderons ainsi les thématiques du patrimoine urbain, du patrimoine religieux et de la sémantique. La situation des lieux de culte minoritaires au Québec a été analysée depuis un peu plus d'une décennie par des chercheurs de plusieurs disciplines, telles que l'architecture et l'histoire de l'art, ainsi que la sociologie et les études urbaines. Nous nous inscrivons donc dans la continuité des réflexions déjà amorcées sur les enjeux de la diversification des lieux de culte.

II. Cadre théorique

Il sera question dans cette partie de présenter le cadre théorique qui nous permettra de faire l'état de la situation par rapport aux impacts du pluralisme religieux sur le cadre bâti montréalais. Nous allons donc analyser les principaux concepts à travers les thématiques suivantes : i) le patrimoine religieux, ii) l'émergence d'une interrogation locale et iii) la théorie de l'identité.

2.1 Le patrimoine religieux

Le patrimoine religieux englobe plusieurs choses, matérielles comme immatérielles. « Le patrimoine religieux possède le plus grand nombre de bâtiments réalisés par une collectivité par rapport aux ressources déployées. Ce patrimoine profite d'une variété de styles architecturaux et d'expressions artisanales » (Bumbaru, 2005, p. 244). La métropole québécoise jouit d'un large patrimoine bâti sur son territoire. Comme Mario Dufour, président de la Commission des biens culturels du Québec, l'a mentionné en 2005 au colloque sur *Le patrimoine religieux du Québec : du culturel au culturel*, « le patrimoine religieux est une composante mémorielle fondamentale de la société contemporaine, une expression culturelle majeure essentielle à la compréhension de son passé comme de son présent. Héritage polymorphe et omniprésent, sa conservation soulève des enjeux sociaux importants, aussi variés que la construction identitaire, le développement économique, l'organisation spatiale du territoire et la formation du tissu social, particulièrement en milieu urbain » (Dufour, 2005, p. 13). Nous retiendrons cette définition du patrimoine religieux pour l'ensemble de notre réflexion.

Pour comprendre le patrimoine religieux, il est important de définir le rapport qu'exerce la religion avec la société dans laquelle elle se trouve. Il est à remarquer que ce sens évolue constamment en parallèle avec l'évolution de la société. Des sociologues étudient les rapports entre l'évolution de la modernité dans nos sociétés développées et la religion. Depuis l'époque des Lumières, la société est en processus de sécularisation et elle ne cesse d'évoluer (Mesure & Savidan, 2006). « La modernité implique enfin un type particulier d'organisation sociale, caractérisé par la différenciation des sphères d'activité. Le politique et le religieux se séparent (...) » (Mesure & Savidan, 2006, p. 996).

La situation récente des églises catholiques au Québec a été analysée depuis plus d'une décennie par des chercheurs de plusieurs disciplines. De nombreuses églises se vident, ce phénomène pas si nouveau a été entamé dans les années 1970 (Bourgeault & al., 1974). Il est important de rappeler que le patrimoine religieux fait référence aux lieux de culte dans le contexte de cette étude. Selon Merlin et Choay (2010), « le paysage urbain et rural est marqué par les lieux de culte qui constituent souvent un signal visuel ». Des spécialistes de la situation

québécoise, tels que Luc Noppen et Lucie K. Morisset, ont contribué à l'avancement de la recherche sur ce phénomène que vit le Québec. Comme le mentionne Luc Noppen dans un de ses ouvrages sur les églises au Québec, l'Église catholique est un symbole de la société canadienne-française (reconnue comme une partie de la société québécoise d'aujourd'hui).

Cependant, comme le soutient Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal : « [...] à Montréal, la problématique du patrimoine religieux est à l'image de celle du patrimoine en général, caractérisée par la nature particulière de la métropole dont le patrimoine se distingue par sa diversité (époques, cultures, formes, programmes), par sa densité (quantité, concentrations physiques, dimension des biens) et par sa complexité (relations entre les communautés, émulations historiques, enchevêtrement des dimensions patrimoniales) et qui pose des défis d'une envergure unique au Québec et au Canada » (Bumbaru, 2005, p. 240). Ainsi, Montréal se distingue des autres villes et des régions par l'importance en nombre et la diversité des lieux de culte, à l'image de la population montréalaise. Les recherches sur le patrimoine religieux minoritaire existent, mais elles sont moins développées. Depuis les années 2000, les chercheurs étudient le pluralisme religieux et les impacts sur l'identité québécoise. Nous concentrerons nos observations sur l'identité paysagère montréalaise.

2.2 L'émergence d'une interrogation locale

Le patrimoine religieux dans les métropoles soulève également des questions foncières dans un contexte en mutation. Les arrondissements et la ville centre ne souhaitent pas voir accroître le nombre de lieux de culte sur leur territoire respectif, car la Loi sur la fiscalité des municipalités (L.R.Q., Chapitre A-19, C.c.Q.) donne une exemption de taxes municipales aux communautés possédant des lieux de culte. Actuellement, à Montréal, nous retrouvons plus de 500 lieux de culte reconnus, selon le Conseil du patrimoine religieux du Québec (2012), ce qui retire du budget municipal un montant important en taxes. Nous pouvons inférer que les changements profonds sur le plan social ont eu lieu à l'époque de la Révolution tranquille et dans la décennie qui a suivi, mais les changements physiques apparaissent maintenant massivement (Bumbaru, 2005). Malgré tout, la Loi sur la fiscalité des municipalités est encore la même que celle de l'époque où les confessions religieuses traditionnelles occupaient des fonctions sociales et communautaires importantes (Germain, 2004-B). Aujourd'hui, plusieurs des fonctions ont été reprises par les services publics. La Commission des biens culturels a convenu que pour assurer une pérennité de ce patrimoine, il fallait une cohabitation des fonctions de culte et de fonctions nouvelles, parfois opposées. Selon Gauthier (2007), il faut respecter les traces du passé, car sinon cette pérennité patrimoniale peut être remise en cause.

Comparativement en Europe, pour le Royaume-Uni, l'Espagne et la Suède, le patrimoine religieux est introduit et défini dans les lois sur le patrimoine (Bumbaru, 2005). Au Québec, cela n'est pas le cas. Il faut rappeler que ce patrimoine est un ensemble de biens privés appartenant à des communautés religieuses, et ce, pour les différentes traditions religieuses (Bumbaru, 2005, p. 243). Au Québec, la définition du patrimoine religieux s'est élargie par la mise en lumière de la dimension de l'immatériel proposée dans le projet de loi 82 modifiant l'actuelle loi sur la protection des biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4, C.c.Q.) qui deviendra sous peu la Loi sur le patrimoine culturel. Bumbaru (2005) mentionne le devoir de concertation des acteurs sur la question de la préservation du patrimoine religieux (Bumbaru, 2005, p. 244). Nous pouvons penser aux intervenants privés, aux autorités gouvernementales, au secteur académique (les chercheurs) et au milieu associatif (les organismes). Le nouveau projet de Loi sur

l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme va réviser les objectifs de l'actuelle Loi sur l'aménagement et l'urbanisme datant de 1979 (L.R.Q., chapitre A-19, C.c.Q.). Selon cette nouvelle perspective, il y aura des modifications importantes sur l'aménagement du territoire et les municipalités se verront déléguer certains pouvoirs complémentaires par le gouvernement provincial (Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du Québec, 2012).

Ce repositionnement en lien avec la notion de patrimoine nous permet de vous présenter les auteurs qui traitent de ces questions d'identité au sein des réflexions sur le patrimoine. Plusieurs auteurs, dont Choay en France et Turgeon au Québec, traitent de cette relation. L'église ou le patrimoine religieux deviennent des lieux emblématiques empreints de symboles. Le patrimoine religieux catholique majoritaire est actuellement considéré comme le porte-étendard de l'identité fondatrice québécoise. Au sein de la littérature, nous avons également remarqué que les auteurs ont tendance à créer des corrélations entre l'identité et les symboles ou les emblèmes culturels. Avec l'implantation de nouveaux lieux de culte de confessions religieuses minoritaires, cela vient ponctuer le paysage montréalais et soulève des enjeux d'appropriation et d'identité pour les Montréalais. Le patrimoine religieux est souvent lié à une charge émotive. C'est pourquoi, comme Choay l'annonce dans *L'allégorie du patrimoine*, nous devons concevoir le patrimoine autrement et dépasser la perspective de la conservation issue de la Révolution française pour comprendre le patrimoine tel qu'il est aujourd'hui (Choay, 1992). Nous devons également considérer les nouveaux lieux de culte et permettre une meilleure harmonisation de ces nouveaux bâtiments avec le cadre bâti existant. Des auteurs tels que Noppen et Morisset vont parler du phénomène de représentation, de la transmission d'un héritage, de l'appropriation du territoire, d'une image emblématique assez forte pour devenir un symbole, un emblème d'un certain attachement, pour caractériser l'attachement identitaire à un objet patrimonial (2005). Les nouveaux lieux de culte peuvent également être analysés selon cette approche. Lefebvre (2009) souligne qu'il y a un défi supplémentaire pour les autorités religieuses et les organismes de protection du patrimoine religieux à transmettre la valeur de ce patrimoine aux autorités municipales ainsi qu'au grand public, car les générations actuelles sont décalées de ces réalités et n'ont pas nécessairement l'intérêt pour ce patrimoine (Lefebvre, 2009). Ce nouveau patrimoine comme symbole d'une identité locale fait l'objet d'observation et d'intérêt auprès des chercheurs.

2.3 La théorie de l'identité

Dans nos sociétés contemporaines, le rapport à l'autre est grandement observé et analysé par les sciences sociales. Il n'est pas étonnant que l'intérêt pour ce phénomène d'interrelation sociale se développe puisque la société contemporaine présente des caractéristiques différentes des sociétés précédentes. La modernité a transformé certains repères dont celui de la place de l'individu dans un système d'organisation sociale qui multiplie les possibilités relationnelles dans plusieurs groupes. Selon Park (1984), Burgess a dressé le portrait du processus de la croissance urbaine; pour lui, les villes sont des centres intellectuels en raison de l'individualisme et de la « diversification des tâches » (Park, 1984). À l'heure actuelle, il existe une dialectique de proximité et de distance qui influence les dynamiques des rapports sociaux. Simmel (1990) mentionne que la nature de l'homme est intrinsèque et que l'environnement dans lequel l'individu évolue agit sur la nature de ce dernier. Ainsi, le citoyen est différent de l'homme rural et cette comparaison est également possible entre les quartiers. Le cas du nouvel arrivant rural en ville permet d'analyser son décalage avec le monde urbain

(Pétonnet, 1987). L'individu du milieu urbain doit davantage s'adapter aux forces extérieures, car elles sont plus imposantes. Park (1984) soutient qu'il y a des modifications de relations entre les individus les uns aux autres et cela est dû à la croissance de la ville. Park (1984) souligne cependant, que « les organisations qui maintiennent les organisations sociales et déterminent les changements sociaux ne se produisent pas entre individus, mais entre attitudes » (Park, 1984, p. 203). La communication est au centre de l'expérience et du partage et c'est ce qui permet le lien social.

Selon Germain (2003), nous pouvons constater que les communautés de Montréal profitent d'un cadre particulier en matière de territoire métropolitain. Le « climat social » est un facteur favorable au développement d'une cohabitation adéquate, malgré qu'il fasse l'objet de quelques contestations. Il est cependant à remarquer que le rassemblement par communauté n'est pas perçu de manière positive puisque ceci est souvent associé au concept de « ghetto », selon Germain (2003). La recherche de Germain (2003) a permis de mettre en lumière certains éléments sur les pratiques sociales des communautés ethnoculturelles pour confirmer la distinction qui existe entre ledit capital social associé à la communauté et à celui du reste de la société. Ces relations à l'« Autre » soulèvent des questionnements sur les représentations entre la proximité et la distance, de manière physique et relationnelle.

III. Problématique

Dans la situation actuelle, le patrimoine religieux catholique au Québec vit une période de risque pour sa survie ainsi que pour sa transmission, ce qui réfère à la notion de patrimoine en général. Notre intérêt s'est tout particulièrement orienté sur l'objet patrimonial que représente le lieu de culte dans le tissu urbain. Le caractère cosmopolite de Montréal est un sujet de plus en plus développé dans les recherches en études urbaines (Germain & al., 2003, p. 31). Nous tenons donc à poursuivre dans cette lignée et comprendre les impacts du pluralisme religieux grandissant sur le territoire de Montréal, sur le paysage montréalais et sur son héritage québécois.

Aujourd'hui, nous vivons dans un contexte où les catholiques, confession fondatrice, ne sont plus en grande majorité pratiquants, mais plutôt liés à un attachement culturel à certaines valeurs et à certains événements. Dans cette logique, les communautés religieuses catholiques et les Fabriques (les gestionnaires des paroisses) qui jouent également un rôle essentiel d'administration de ce patrimoine sont dans l'obligation de se défaire d'une partie de leurs biens afin de pouvoir entretenir de manière adéquate les bâtiments qu'elles désirent conserver. Les lieux de culte catholiques excédentaires sont de plus en plus nombreux. Les bâtiments vendus trouvent un nouvel usage pour la plupart, mais certains seront détruits. Nous assistons à une grande proportion de transferts de culte d'églises catholiques à d'autres confessions religieuses, ce qui est une particularité à Montréal selon le Conseil du patrimoine religieux du Québec (2012). Cette réalité pousse les autorités, les experts et les chercheurs en patrimoine à se questionner sur les impacts de tels changements sur le territoire et sur sa population. En parallèle à ce mouvement de déclin enclenché chez les catholiques, nous assistons à une montée de religions dites non traditionnelles sur le territoire ainsi qu'à la construction de nouveaux lieux de culte de ces confessions minoritaires. Nous assistons par le fait même à la construction de marqueurs architecturaux étrangers ainsi que l'affirmation de symboles religieux et culturels dans l'espace public. Ces bâtiments religieux sont dotés d'une charge émotive puissante. Selon cette logique, nous rappelons que nous sommes à l'ère de penser le

projet urbanistique comme une réflexion globale du quartier, comme un cadre de vie intégrant les spécificités construites et immatérielles qui le composent. Ce dernier point nous permet donc de faire des liens entre le bâtiment patrimonial, le lieu de culte et les conséquences de son usage comme phénomène urbain. Le patrimoine peut donc se définir par l'identité urbaine à l'échelle du quartier. Cette affirmation est possible en reliant l'identité culturelle ou l'acceptation de repères physiques et spatiaux à un ensemble physique établi dans un quartier. Par conséquent, l'apparition de nouveaux lieux de culte dans certains quartiers trouble ces repères et transforme le paysage montréalais. « Ce paysage ainsi formé est à la fois matériel : physique, visible, palpable, lié principalement au bâti et à l'aménagement des terrains concernés, et immatériel : composé des réseaux relationnels et communicationnels, des traditions et des savoir-faire » (Germain & al., 2003, p. 87). Ce paysage devient tranquillement le reflet d'une population cosmopolite et plurielle.

Cette ambiguïté émotive (ou associative) par rapport au patrimoine religieux soulève également d'autres enjeux qui s'ajoutent à l'identification à l'espace qui peut être véhiculée ou non par un groupe, tel que les habitants d'un quartier donné. Il faut cependant nuancer notre propos et nous interroger sur la représentation que se fait l'ensemble des habitants d'un quartier de ces bâtiments, lesquels n'ont pas un profil unique. S'agit-il d'une rupture, d'une évolution ou d'un tournant lorsque nous nous interrogeons sur les nouveaux lieux de culte? Cette question nous interpelle et nous permet de voir que les conséquences de la Révolution tranquille sont encore d'actualité lorsque vient le temps de toucher aux éléments de l'identité québécoise visant à se détacher du monde ecclésial. Or, il convient maintenant de se demander si la nostalgie est toujours présente dans la population compte tenu des nouvelles réalités géographiques, économiques, sociales et culturelles. Il faut comprendre que le Québec de par ses caractéristiques sociales et son développement sociohistorique est marqué par plusieurs éléments de nature emblématique, dont le patrimoine religieux catholique sur son territoire. « La spatialisation du sacré dans l'espace montréalais est en phase de métamorphose substantielle » (Germain & al., 2003, p. 86). L'implantation de nouveaux lieux de culte de confessions religieuses minoritaires, conséquence du pluralisme lié à l'immigration en provenance de régions variées du monde, contribue à développer de nouvelles caractéristiques locales qui font de la zone métropolitaine montréalaise un microcosme particulier au Québec et au Canada.

IV. Mise en contexte

L'environnement urbain s'est développé considérablement depuis l'ère industrielle et les enjeux actuels poussent les chercheurs à se questionner sur les processus de planification du territoire urbain. Aujourd'hui, à l'ère du postfordisme et de la mondialisation, les grandes villes tendent à se transformer et à se diversifier, ce qui en rend leur planification difficile (Dear & Flusty, 2002). De plus, le milieu urbain encadré par des processus de planification doit répondre à des critères de durabilité, de gestion de la diversité, pour en assurer sa pérennité dans un contexte de mondialisation qui bouleverse les paramètres traditionnels. La diversité d'acteurs en constante interrelation au sujet d'enjeux de planification du territoire mène vers des débats idéologiques importants. Comme le souligne le Conseil interculturel de Montréal au sujet de la gestion des lieux de culte minoritaire et de leurs enjeux de cohabitation urbaine, il est important de tirer profit du dynamisme social dans la gestion de cette diversité. Les questions du pluralisme religieux et de ses impacts sur les outils législatifs et les mécanismes d'aménagement

du territoire sont actuellement critiquées, car plusieurs ne sont pas nécessairement adaptés aux nouvelles réalités en matière de gestion d'un territoire comme celui de la métropole. C'est pourquoi l'actuelle Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera abrogée par le projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, qui permettra aux municipalités d'avoir plus de pouvoirs sur l'aménagement de leur territoire.

Nous verrons dans un premier temps, le statut des lieux de culte; dans un deuxième temps, la gestion de la diversité religieuse sur l'aménagement du territoire. Nous terminerons en présentant le contexte de la multiethnicité des quartiers propre à Montréal.

4.1 Le statut des lieux de culte

Depuis les années 60, l'ouverture du Québec sur le monde transforme le paysage religieux bâti. Nous assistons à une cohabitation interreligieuse urbaine qui est parfois ambiguë puisqu'il n'existe ni au Canada, ni au Québec de position ferme quant à la place de la religion dans la sphère publique. Nous parlons souvent de diversité religieuse, mais comme Saris (2009) le mentionne, il existe une distanciation entre l'État et la religion. Pélabay (2001) dénonce l'importance de la justification du droit collectif. La situation du pluralisme religieux que vit Montréal permet de se questionner sur les conséquences de ce dernier sur le cadre bâti et la structure législative qui l'accompagne. « La spatialisation du sacré dans l'espace montréalais est en phase de métamorphose substantielle » (Quirion, 2011, p. 86). Ainsi, il est important de bien encadrer et définir les lieux de culte et les droits qui y sont associés afin d'éviter que certaines situations interviennent sur le droit collectif.

Plusieurs outils et encadrements légaux sont mis en place afin de délimiter le statut des lieux de culte. Il ne faut pas oublier que les nouveaux lieux de culte s'intègrent à des mécanismes déjà implantés selon un contexte sociohistorique. C'est pourquoi certains débats de nature idéologique soulèvent des vagues de contestation à l'issue de la construction de nouveaux lieux de culte. Nous pouvons nommer le Bureau des affaires interculturelles qui sert à « [...] consolider le caractère cosmopolite de Montréal » selon la Ville de Montréal (2000) (Germain & al., 2003, p. 158). La Loi sur la fiscalité des municipalités permet aux lieux de culte reconnus d'être exemptés de taxes municipales. Le contexte réglementaire est en grande partie une responsabilité provinciale, mais d'application municipale, ce qui contribue à la gestion lourde de ce parc immobilier religieux sur le territoire des municipalités. Montréal en est une illustration toute particulière puisqu'elle compte au-delà de 500 lieux de culte, ce qui en rend sa gestion plus complexe qu'en milieu rural. Les lieux de culte sur la scène municipale soulèvent des enjeux fiscaux, économiques, politiques et sociaux selon Gagnon et Germain (2002). Les nombreux lieux de culte sur le territoire de la Ville de Montréal ne rapportent aucune taxe à la municipalité, ce qui retire un important montant d'argent des coffres de la ville. De plus, les lieux de culte peuvent occuper de petits tout comme de grands espaces, comme cela est le cas pour les églises catholiques monumentales qui sont majoritaires sur le territoire. Les nouveaux lieux de culte minoritaires qui se construisent sont également pour la plupart de grande dimension. Nous verrons plus en détail les implications de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans la prochaine section (voir section 4). Il est cependant à noter que les lieux de culte sont intégrés à la catégorie « équipements collectifs et institutionnels » qui s'accorde avec un zonage particulier pour ces bâtiments. À Montréal, nous pouvons également retrouver des politiques de discrimination positive à l'égard des communautés ethnoculturelles, ce qui favorise le développement de certains projets ainsi qu'une accessibilité à certaines ressources

(humaines et financières).

Enfin, ce qui est original dans le statut des lieux de culte, c'est que l'ensemble de ces lieux profite d'avantages ayant été octroyés aux confessions traditionnelles plusieurs décennies plus tôt pour soutenir l'aide à la collectivité puisque ces dernières occupaient une place importante dans l'organisation sociale et communautaire de la société québécoise. Ainsi, les nouveaux lieux de culte de confessions minoritaires profitent des mêmes avantages dont celui sur le plan fiscal. Cependant, sur le plan de l'aménagement, leur statut les contraint dans leur usage et le site d'implantation. Ce dernier point est encadré à la fois par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que le plan de protection du patrimoine pour les bâtiments d'intérêt patrimonial. De plus, au Québec, contrairement à la France, les lieux de culte et l'ensemble du parc immobilier des confessions religieuses n'appartiennent pas à l'État; ils sont de l'ordre du privé.

4.2 La gestion de la diversité religieuse sur les politiques d'aménagement

Le contexte contemporain et mondialisé force les autorités à revoir leur façon de gérer leur territoire. Les relations gouvernementales variables, les nouveaux mouvements sociaux et les politiques publiques sont autant d'éléments à prendre en considération dans le débat actuel sur la façon de revoir la gouvernance métropolitaine. Dans ce contexte de restructuration du territoire où les champs de compétences des villes québécoises se sont élargis, la métropole semble hétérogène. Il est important de rappeler que l'actuelle Ville de Montréal est organisée selon une structure décentralisée, ce qui offre une latitude au niveau des interventions des arrondissements. Cette « reterritorialisation » affecte les contextes « socio-économiques » et les contextes « culturels » (sociaux) des différents arrondissements. Les fusions municipales s'inscrivent dans un contexte de mouvance au Québec avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral. Cette réorganisation était cependant latente depuis la fin des années 1990. Ces fusions semblaient être efficaces afin de consolider la métropole et favoriser son accroissement. Cette nouvelle logique urbaine renvoie à ce que Hamel (2001) dénonce comme étant la fin des modèles traditionnels de gestion des territoires métropolitains (Collin & Robertson, 2005). La Ville de Montréal revisite donc sa gouvernance urbaine. Montréal profite d'un contexte particulier en matière de gestion de son territoire et de la diversité de sa population. L'augmentation des communautés ethnoculturelles par l'arrivée d'immigrants de diverses origines, et ce, depuis les années 1980, force la Ville de Montréal à assurer la gestion de la diversité religieuse sur son territoire. Les arrondissements ont autorité sur l'aménagement de leur territoire, mais les autorités municipales se doivent de respecter le plan d'urbanisme et les lois d'autorités provinciales.

À Montréal, nous pouvons compter au-delà de 500 lieux de culte reconnus sur le territoire de la Ville de Montréal et près de 800 lieux de culte sur l'ensemble de l'île de Montréal (Germain & al., 2003; Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2012). Cinquante pour cent de ces lieux sont la propriété de confessions religieuses traditionnelles (catholiques et protestants). Le partage de l'espace urbain et les enjeux de la cohabitation sont donc une problématique en matière de gestion pour les arrondissements (Germain & al., 2003). Cet enjeu grandissant s'affirme par l'importance de la gestion de la diversité (ou du pluralisme religieux) dans la construction ou l'aménagement de lieux de culte de confessions religieuses différentes. « [...] L'impact de ces aménagements sur l'utilisation du sol et sur les finances de la municipalité » est considérable pour la gestion des arrondissements, ainsi que sur la dynamique sociale de certains

quartiers (Germain & al., 2003, p. 91). Comme nous pouvons le constater, les impacts sont importants et non négligeables. C'est pourquoi les arrondissements se dotent de politiques d'aménagement et de zonage contraignantes afin d'encadrer et d'assurer un contrôle sur leur territoire. Dans le passé, les règlements de zonage ne spécifiaient pas ou n'encadraient pas de façon précise l'aménagement de lieux de culte, c'est pourquoi nous pouvons retrouver dans d'anciens quartiers ouvriers devenus cosmopolites des lieux de culte parsemés dans des secteurs résidentiels. Ce genre de situation constitue la réalité jusqu'au début des années 1990, là où la Ville de Montréal décide de modifier ses politiques d'aménagement de lieux de culte. En 1994, année importante sur le plan des politiques d'aménagement, Montréal entame un processus de réforme du zonage menant à l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme à la Ville de Montréal (Germain & al., 2003). Dans ce plan, nous assistons à la création d'une nouvelle catégorie pour les lieux de culte; il s'agit des « équipements collectifs et institutionnels » pour encadrer cette typologie. Cette catégorie précise certaines protections spécifiques des lieux déjà établis sur le territoire afin de s'assurer des droits acquis, tout en contraignant l'élaboration de nouveaux lieux.

Les politiques d'aménagement du territoire en matière de zonage deviennent donc très contraignantes. Cela peut donc expliquer la presque totale absence de construction de nouveaux lieux de culte dans les années 1990. Pour effectuer la construction d'un nouveau bâtiment dont les activités principales étaient vouées au culte, il fallait à tout prix demander des dérogations de zonage auprès de la municipalité (Germain & al., 2003). En 1998, une autre date importante en matière d'aménagement du territoire montréalais, une modification a été apportée au plan d'urbanisme favorisant ainsi la concentration des lieux de culte au sein de zones définies sous l'appellation de lieux voués à des « activités communautaires et socioculturelles ». Cette nouvelle catégorie dans le plan d'urbanisme de Montréal a permis à des communautés religieuses de construire leur lieu de culte ou d'en aménager au sein de bâtiments existants. En 2002, après la période des fusions et défusions, la nouvelle Ville de Montréal a été soumise à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19, C.c.Q.).

« Le sujet de l'aménagement des lieux de culte est toutefois un peu particulier, surtout en ce qui concerne les lieux de culte associés à certaines communautés culturelles; en effet, la question des lieux de culte est, depuis une vingtaine d'années, souvent abordée dans une perspective patrimoniale » (Gagnon & Germain, 2002, p. 151). La gestion de la diversité religieuse, conséquence du pluralisme religieux grandissant sur le territoire de la métropole, est importante afin de favoriser un aménagement harmonieux qui s'arrime avec les visions de la population. Les groupes religieux minoritaires développent une stratégie spatiale dans la localisation de leurs lieux de culte. Ces communautés s'installent depuis le début des années 2000 dans des quartiers encore peu marqués par la construction de nouveaux lieux de culte. Pour les plus démunies, elles s'implantent de manière plus discrète dans des quartiers en mutation ou sur des artères commerciales. Pour les confessions religieuses minoritaires et pour les associations immigrantes (ou ethnoreligieuses), nous pouvons compter 130 lieux de culte reconnus dans l'actuelle Ville de Montréal en 2002 et 65 de plus sur le reste du territoire de l'île de Montréal (Gagnon & Germain, 2002). La communauté juive est la plus nombreuse sur le territoire de la métropole après les catholiques et les protestants. La religion juive arrive donc troisième sur le territoire de Montréal. Pour les autres religions, elles sont réellement minoritaires en terme de nombre, mais nombreuses en variété. Nous avons les chrétiens orientaux et les musulmans qui sont les plus présents sur l'île de Montréal parmi l'ensemble des religions présentes sur ce territoire. Nous en nommerons d'autres parmi les deux cas observés.

Il est à noter que ces communautés ethnoreligieuses profitent d'un sentiment marqué de rattachement au lieu par les individus de leur communauté. Le retour du religieux chez certains groupes ethniques s'est développé par le besoin de se rattacher à une identité culturelle d'attachement. Le bâtiment religieux est un lieu rassembleur, car ce bâtiment est associé à des activités sociales et culturelles. Le lieu de culte, selon son aménagement intérieur, permet à la communauté de se retrouver entre individus de même tradition et de même culture (Gagnon & Germain, 2002).

Les communautés religieuses minoritaires pour la plupart n'ont pas les mêmes ressources que les communautés traditionnelles, voire peu de ressources financières. Il existe plusieurs contraintes dans le développement des lieux de culte à Montréal. Il n'y a pas de ressources suffisantes pour plusieurs communautés religieuses minoritaires et il existe de nombreuses contraintes réglementaires et un manque d'espaces libres sur le territoire visé. « Mais la localisation de ces lieux de culte suppose également la mobilité spatiale des fidèles, qui peuvent se déplacer pour se rendre au lieu de culte (contrairement [à certains groupes] juifs, par exemple, qui ne peuvent utiliser leur voiture le jour du Sabbat » (Gagnon & Germain, 2002, p. 148). La souplesse des règlements de zonage permet l'implantation de nouveaux lieux de culte. L'urbanisme, le cadre réglementaire et la juridiction municipale sont des outils d'encadrement pour l'aménagement du territoire sous responsabilité municipale. Le cadre législatif est octroyé par le gouvernement provincial. En lien avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de zonage est un encadrement qui a des applications au niveau de l'architecture, des activités et des dimensions des bâtiments sur un territoire donné. Le problème actuel est l'augmentation de la demande de permis de construction de lieux de culte, mais il n'y a pas suffisamment d'espace prévu à cet effet.

Nous assistons donc à Montréal à l'implantation de traditions religieuses dans certains bâtiments commerciaux ou espaces non prévus aux fins culturelles. Ces lieux sont souvent « polyfonctionnels » comme le soutiennent Gagnon et Germain (2002). Les communautés ethnoreligieuses ont pour mission de souder les fonctions communautaires et de ressembler la communauté. Nous pouvons nommer le cas du méga temple sikh à Lasalle et celui de l'église polyfonctionnelle monumentale des Coptes égyptiens de tradition catholique orientale à Pierrefonds, qui agissent également à titre de centre communautaire pour ces communautés (Gagnon & Germain, 2002, p. 146). La tendance générale qui s'établit à Montréal est la concentration des lieux de culte pour ces communautés ethnoreligieuses dans des zones à forte présence immigrante (voir carte en annexe). Des quartiers périphériques où le prix des logements est moins élevé permettent aux familles de ces communautés ethnoculturelles de pouvoir se retrouver. Il ne faut pas négliger qu'il existe également des transferts culturels entre les communautés et que de nombreuses églises catholiques romaines, selon le Conseil du patrimoine religieux du Québec et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbaine, sont transférées à d'autres communautés religieuses. Ainsi, cela peut fausser les perceptions quant à l'implantation d'une communauté ethnoreligieuse dans un quartier.

Enfin, Gagnon et Germain (2002) soutiennent qu'il y a aussi des enjeux fiscaux, économiques, politiques et sociaux à la création de nouveaux lieux de culte. Cela est principalement lié à la Loi sur la fiscalité des municipalités (Gagnon & Germain, 2002) comme cela a été mentionné précédemment. De plus, l'implantation d'un nouveau lieu de culte est un marqueur symbolique dans le paysage urbain, ce qui est propice aux controverses dans le contexte québécois. « Mais si le dossier des lieux de culte apparaît souvent comme un casse-

tête en matière de zonage, il peut être aussi une occasion d'apprivoiser la réalité sans cesse changeante de nos métropoles et de découvrir la richesse des dynamiques sociales de cohabitation qui nourrissent l'expérience de la ville au quotidien, même là où on ne pensait pas les y trouver! Il constitue aussi sans aucun doute pour les urbanistes, l'occasion de déployer leurs talents dans la maîtrise de la complexité des enjeux urbains dans un domaine qu'ils ne devraient pas laisser aux seuls académiques ou aux juristes! » (Germain, 2009, p. 102). Le caractère cosmopolite est certes présent, mais la diversité au sein du quartier n'est pas nécessairement viable sur le long terme.

4.3 La multiethnicité des quartiers

La cohabitation des aménagements culturels dont les lieux de culte de religions minoritaires dans l'espace public urbain montréalais est l'expression du caractère cosmopolite québécois. « La question de l'aménagement des lieux de culte minoritaire est souvent révélatrice du degré de pluralisme d'une ville ou d'un segment d'une ville » (Gagnon & Germain, 2002, p. 144). Nous pouvons constater à Montréal qu'il y a de plus en plus de population de l'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh), ce qui diversifie les types de religions présentes sur le territoire de la métropole (Gagnon & Germain, 2002, p. 150). Comme la religion juive est la troisième religion en nombre sur le territoire de la province, il nous est apparu important de souligner qu'il existe au-delà de 80 lieux de culte juifs de diverses origines. Contrairement aux autres religions minoritaires, cette dernière est fortement institutionnalisée. De plus, des facteurs historiques permettent de comprendre l'implantation des synagogues et de la population juive selon leur localisation. Lefebvre (2009) nous rappelle que la religion dans la sphère publique est ou bien reconnue ou bien marginalisée. Ainsi, les nombreuses transformations auxquelles nous assistons dans notre société par rapport à l'augmentation des immigrants d'origines diverses et de religions variées ne font qu'augmenter les différences dans la perception de l'« Autre ». La religion est souvent au centre des débats et des enjeux de société.

Harney (2007) traite de la notion d'ethnicité dans l'organisation sociale de l'espace urbain. L'auteur utilise le cas des communautés italiennes de Montréal et de Toronto pour nous démontrer des points d'attachement identitaire similaires d'une ville à l'autre (Harney, 2007). Ces deux villes n'ont pas été choisies par hasard puisque ce sont les plus grandes villes au Canada. Harney (2007) nous démontre que les communautés ethniques se regroupent par zone. Les dimensions de la construction identitaire sont importantes dans l'affirmation d'une communauté ethnique. Les communautés ethniques utilisent les places pour se retrouver et se définir dans l'espace urbain. Dans les quartiers à forte présence immigrante, les relations entre l'espace privé et l'espace public sont relativisées. Il y a une certaine forme de prolongation de l'espace privé dans le public. Montréal se diversifie dans son bâti; nous pouvons voir des monuments et des espaces en lien avec les origines des populations immigrantes (Harney, 2007). Montréal vit une évolution rapide de la multiplication des lieux de culte minoritaires associés à des communautés de la population immigrante. Les nouveaux lieux de culte sont « [...] notamment ceux associés aux religions dites non-chrétiennes orientales (notamment l'islamisme, le « sikhisme » et le bouddhisme) et aux mouvements protestants de réformes radicales (dont l'évangélisme et le pentecôtisme) » (Germain & al., 2003, p. 95).

Le portrait de la multiethnicité de Montréal est variable sur le territoire. Certaines communautés ethnoreligieuses sont concentrées par secteur, et cela est à l'opposé chez

d'autres communautés. Le cosmopolitisme de Montréal donne un nouveau visage à la métropole. Nous pouvons remarquer une dimension hybride de certaines communautés ethnoculturelles, malgré une forte présence de certaines communautés religieuses sur le territoire montréalais. Montréal est marquée par la présence de quartiers à caractère exotique qui véhiculent l'aspect culturel de communautés immigrantes anciennes dans les quartiers centraux et péri-centraux. En parallèle, nous assistons également à l'affirmation de communautés ethnoculturelles en troisième zone urbaine ainsi qu'en zone suburbaine (la banlieue). Nous pouvons nommer le cas de la communauté hassidique de Boisbriand sur la Rive-Nord de Montréal. Cette nouvelle réalité se fait également sentir sur le plan du cadre bâti par la mise en valeur de communautés ethnoculturelles à travers l'implantation de nouveaux lieux de culte marqués par le caractère étranger. « Plusieurs ont de fait construit ces dernières années des édifices importants, avec une architecture particulière à forte référence identitaire « étrangère » » (Germain & al., 2003, p. 95-97). Ces nouveaux bâtiments se distinguent dans le cadre bâti existant et cela peut mener à des conflits d'appropriation du territoire.

V. Conclusion

Nous vivons actuellement selon Kaufmann (2007) un recyclage des éléments communautaires par la notion identitaire. Avec l'arrivée de la modernité et de la mondialisation, l'ouverture des frontières et le développement des mouvements migratoires des populations, nous assistons à une diversification des cultures sur un même territoire. Cette diversification de population et des origines sont souvent accompagnées d'une diversification des religions. Cette révolution identitaire que connaissent de nombreuses métropoles est vécue en parallèle à des mouvements de sécularisation marqués chez la population non immigrante issue des communautés fondatrices du territoire touché par ces changements. En sociologie, il n'est pas question de définitions distinctes entre l'identité individuelle et l'identité collective. Les deux définitions sont souvent confondues (Kaufmann, 2007). Nous tenons à préciser que nous parlons ici des identités collectives. Les questions identitaires et les impacts du pluralisme religieux dans la sphère publique ont été ravivés ces dernières années au Québec avec les événements entourant les accommodements raisonnables. Avec la construction de multiples récits identitaires, Montréal se révèle sous un nouvel imaginaire collectif. Actuellement, les lieux de culte de minorités religieuses semblent être un point important de conflit d'appropriation du territoire et/ou de la construction identitaire de certains quartiers, quoique les constructions de lieux de culte visibles soient encore peu présentes sur le territoire, mais tout de même en croissance.

Il ne faut pas négliger que ces nouveaux immeubles seront notre patrimoine de demain; encore faudrait-il laisser la place à ces communautés ethnoreligieuses de réaliser leurs œuvres architecturales, comme cela a été le cas avec les églises catholiques romaines qui sont aujourd'hui protégées. « Comment réaliser une saine cohabitation interreligieuse tout en conservant le patrimoine religieux acquis au sein d'un espace public commun de dimension locale, tenant compte de la pluralité dans les structures du croire, de la multiplicité dans l'aménagement des composantes matérielles du vécu de la foi et de la diversité dans l'organisation spatiale? » (Quirion, 2011, p. 91). La Ville de Montréal favorise de par ses politiques d'aménagement, dont le plan d'urbanisme et la Charte des droits et des responsabilités, l'implantation de nouveaux lieux de culte, mais encore faut-il que ces lieux soient acceptés dans les quartiers où ils s'implantent. La question d'acceptabilité sociale est au

centre de ces débats, car la notion de visibilité est souvent le point de litige. Cela est le cas quand les nouveaux lieux de culte ne sont pas discrets, contrastant ainsi avec le cadre existant perturbant le milieu résidentiel établi. Il s'agit ici du syndrome du « pas dans ma cour » qui peut s'avérer imposant selon les secteurs. Malgré cette tendance, le Bureau des affaires interculturelles s'inscrit dans une vision de valorisation de la différence afin de « consolider le caractère cosmopolite de Montréal » selon la Ville de Montréal (2000) (Quirion, 2011, p. 158). « Enfin, outre son importance pour les valeurs et les normes, la religion, par le biais de la pratique religieuse, peut aussi avoir un impact sur la vie quotidienne à l'échelle des quartiers urbains » (Quirion, 2011, p. 159). Il est clair que les lieux de culte minoritaire soulèvent des enjeux importants dans la société québécoise. La présence de nouvelles religions dérange malgré un multiculturalisme présent. La société québécoise souhaite préserver certains de ces acquis qui passent indirectement par le rejet d'un nouveau paysage.

Enfin, les formes ont grandement évolué pour transformer la morphologie des villes, ce qui nous permet de nous questionner sur la représentativité des modèles par rapport aux formes. L'implantation des réalités quotidiennes des habitants force les gestionnaires municipaux à prendre conscience de l'importance de la gestion de la diversité religieuse, par exemple. Finalement, les divers processus de planification de l'environnement urbain ont conduit à des questionnements sur le développement durable qui est une problématique grandissante de nos sociétés contemporaines.

VI. Bibliographie

- Ascher F. & F. Godard. (1999). « Vers une Troisième Solidarité ». *Esprit*, no. 258, p. 168-179.
- Bacqué M. H. (2000). « De la réforme urbaine au management social : le développement communautaire aux États-Unis », *Annales de la recherche urbaine*. No 86, p. 66-77.
- Barthes, R. « La ville est un poème mais ce n'est pas un poème classique », *l'Architecture d'Aujourd'hui*, 1970-1971; 2010, no 377, 5 p.
- Blanc & al. (1995). Chapitre 4 « Côte-des-Neiges (Nord) : quartier de transition et d'enracinement, une vocation multiethnique bien assumée et en croissance ». Dans Germain, A., Archambault, J., INRS-Urbanisation, Québec (Province). Ministère des affaires internationales de l'immigration et des communautés culturelles, & Montréal (Québec). (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier : rapport final*. Montréal; Québec: INRS-Urbanisation ; Direction des communications du Ministère des affaires internationales de l'immigration et des communautés culturelles, p. 141-167.
- Borras, A. (2001). « Les paroisses et l'avenir ». *Studia Canonica*, vol. 35 (2), p. 421-462.
- Bourgeault, G. & al. (1974). *Quand les églises se vident*. Montréal : Les éditions Bellarmin; Paris-Tournai : Les éditions Desclée & Cie, chapitre 1; p. 11-30.
- Brochu, J. (2011). Présentation sur Les implications et exigences du passage de la conservation à la considération patrimoniale : le cas du monastère du Carmel à Montréal. 3 octobre 2011. Atelier 6: « Métropoles, gestion publique et inégalité - Habitation, foncier et environnement – Patrimoine et espaces publics. Dans Colloque montréalais des

- entretiens Jacques-Cartier (2011). *Métropoles des Amériques : inégalités, conflits et gouvernance*. Organisé par l'Agence universitaire de la francophonie, l'UQAM, l'Institut Jacques-Cartier, l'Université Laval, VRM.ca, Aperau et Tourisme Montréal. Réalisé à l'Université du Québec à Montréal.
- Bumbaru, D. (2005). X Dans Turgeon, L. (2005). *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Rousseau, L. (2010). Chapitre 7 « Les questions du pluralisme religieux québécois en ce début de siècle ». Dans Cantin, S., & Mager, R. (2010). *Modernité et religion au Québec : où en sommes-nous?* Québec: Presses de l'Université Laval.
- Choay, F. (1992). *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Éditions du Seuil; p. 170-176.
- Claval, P. (1992). « La théorie des villes », dans Roncayolo, M. & Paquot, T. (dir.). *Villes et civilisation urbaine, XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Larousse © 1968, p. 195-221.
- Cloutier, G., Collin, J.-P., Poitras, C., & Institut national de la recherche scientifique (Québec). (2011). *Dix ans d'études urbaines au Québec : bilan et perspectives d'avenir*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Collin, J.-P., Robertson, M. (2005) "The Borough System of Consolidated Montréal: Revisiting Urban Governance in a Composite Metropolis". *Journal of Urban Affairs*, 27(3): 307-330.
- Conseil du patrimoine religieux du Québec (2012). « Que deviennent nos églises en mutation? » *L'état du patrimoine religieux*. No. 1, avril 2012, 3 p.
- Culture Montréal, Comité Grands projets et aménagement du territoire (2005). Principes directeurs de Culture Montréal pour les projets d'aménagement urbain. Proposition adoptée à l'AGA 2005, 2 p.
- Dansereau & al. (1995). Chapitre 3 « Parc-Extension : du quartier fondateur à la multiethnisation en accéléré ». Dans Germain, A., Archambault, J., INRS-Urbanisation, Québec (Province). Ministère des affaires internationales de l'immigration et des communautés culturelles, & Montréal (Québec). (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier : rapport final*. Montréal; Québec: INRS-Urbanisation ; Direction des communications du Ministère des affaires internationales de l'immigration et des communautés culturelles, p. 95-139.
- Dear, M. J., Flusty, S. (2002). « Los Angeles as Postmodern Urbanism », dans Dear, M. J. (dir.) 2001. *From Chicago to L.A.*, Thousand Oaks, CA : Sage, p. 55-84.
- de Certeau, M., L. Giard & P. Mayol (1994). « Le quartier ; La convenance ». Dans *L'invention du quotidien (vol. 2) : habiter, cuisiner*, Paris : Gallimard, p. 15-37.
- Dufour, (2005). Préface dans Turgeon, L. *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université Laval.

- Fortin, A. & C. Després (2008). « Le juste milieu : représentations de l'espace des résidents du périurbain de l'agglomération de Québec ». *Cahiers de géographie du Québec*. 52(146), p. 153-174.
- Fourcade, M.-B. 2007 (n.c.). « Patrimoine de la diversité culturelle à Montréal ». In *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*. En ligne. http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-260/Patrimoine_de_la_diversite_culturelle_a_Monreal.html. Consulté le 19 avril 2012.
- Gagnon, J. E. & A. Germain (2002). « Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal » *Cahiers de Géographie du Québec*. 46(128), septembre 2002, p. 143-163.
- Gagnon, R. & Bélanger, L. (2005). *Regards croisés sur l'église St-Roch. De l'expert au paroissien*. Québec : Que. : Église catholique du Québec. Résumé d'un atelier scientifique dirigé par le Centre inter-universitaire d'études québécoises et de la Faculté de théologie et des sciences des religions de l'Université Laval. [En ligne], http://eglisecatholiquedequebec.org/reportages/075_st_roch_regards_croises/075_st_roch_regards_croises.htm, (consulté le 11 mai 2011).
- Gans, H. J. (1968). *People and Plans. Essays on Urban Problems and Solutions*, chapitre 13, The Balance Community : Homogeneity or Heterogeneity in Residential Areas? New York : Basic Books, p. 166-182.
- Gauthier, R. (2007). « Un cœur à cœur. La figure du patrimoine ecclésial et les réaménagements d'églises au Québec ». Dans M.-B. Fourcade (dir.), section *Sauvegarder : la transmission. Patrimoine et patrimonialisation. Entre le matériel et l'immatériel*. Québec : Les Presses de l'Université Laval; p. 295-310.
- Gauthier, M. (2008). « Développement urbain durable, débat public et urbanisme à Montréal », dans Gauthier, M. & al., eds. *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, p. 163-199.
- Germain, A. (2004-A). « Capital social et vie associative de quartier en contexte multiethnique: Quelques réflexions à partir de recherches montréalaises », *Revue de l'intégration et de l'immigration internationale*, 2004, 5(2), pp. 191-206.
- Germain, A. (2004-B). « L'aménagement des lieux de culte des minorités ethniques à Montréal : l'Autre, là où on ne l'attendait pas », dans A. Gotman, *Ville et hospitalité*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, pp. 425-444.
- Germain, A. « La religion dans l'espace public en contexte multiethnique : des accommodements raisonnables au zonage », *Plan Canada*, 2009, pp. 100-102.
- Germain, A., Archambault, J., INRS-Urbanisation, Québec (Province). Ministère des affaires internationales de l'immigration et des communautés culturelles, & Montréal (Québec).

- (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier : rapport final*. Montréal; Québec: INRS-Urbanisation ; Direction des communications du Ministère des affaires internationales de l'immigration et des communautés culturelles.
- Germain, A. & al. (2003). *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*. Montréal: Institut nationale de la recherche scientifique -Urbanisation culture et société. En ligne. 174 p.
<http://im.metropolis.net/GESTION_DIVERSIT__MONTR_AL_FINAL-030616.pdf>
Consulté le 23 mars 2012.
- Harney, N. D. (2007). « Ethnicity, Social Organization and Urban Space. A Comparison of Italians in Toronto and Montréal ». Dans J. Sloan (dir.) *Urban Enigmas. Montréal, Toronto, and the Problem of Comparing Cities*. McGill : Queen's University Press, p. 178-212.
- Kaufmann, J.-C. (2007). *L'invention de soi : une théorie de l'identité*. Paris: Hachette littérature.
- Ledrut, R. (1979). *Sociologie urbaine*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Lefebvre, S. (2009). *Le patrimoine religieux du Québec : éducation et transmission du sens*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Martin, M.-V. (2005). *La reconversion des églises au Québec et leur potentiel monumental (1976-...)*. Unpublished thèse (M. en études urbaines), Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Mayer, J.-F. (2011). « A country without minarets : analysis of the background and meaning of the Swiss vote of 29 November ». *Religion*, 41(1), p. 11-28.
- Mesure, S., & Savidan, P. (2006). *Dictionnaire des sciences humaines* (1re éd. ed.). Paris: Presses universitaires de France.
- Meter, H., & Glaudes, P. (2003). *Le génie du lieu : expériences du ravissement, du transport, de la dépossession*. Münster: Lit.
- Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du Québec (2012). *Aménagement du territoire*. En ligne,
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/metropole/amenagement-du-territoire>> Consulté le 30 avril 2012.
- Morin, R. & M. (1998). « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective ». *Lien social et Politiques-RIAC*, 39, Printemps 1998. Pages 103 à 114.
- Paquot, T. (2004). « Théologie chrétienne et urbanisation ». *Les annales de la recherche urbaine*. Octobre 2004, no. 96 - Urbanité et liens religieux, p. 7-16.

- Park, R. E. (1990). « La communauté urbaine. Un modèle spatial et un ordre moral ». tr. Fr. dans *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie Urbaine*, Grafmeyer, Y. & I. Joseph (éd.). Paris : Aubier, p. 197-211.
- Pélabay, J. (2001). *Charles Taylor, penseur de la pluralité*. Ste-Foy, Québec, Paris: Presses de l'Université Laval ; L'Harmattan.
- Pétonnet, C. (1987). « L'anonymat ou la pellicule protectrice ». Dans *Le temps de la réflexion VIII (La ville inquiète)*, VIII, p. 247-261.
- Quirion, D. « Spatialisation du sacré et cohabitation interreligieuse dans l'Espace montréalaisé », *SCHEC, Études d'histoire religieuse*, 77 (2011), p. 85-100.
- Raffestin, C. (1983). « Pour une géographie du pouvoir, préface de Roger Brunet », dans Levy, J., *Annales de géographie*, vol. 92 (514), p. 720-723.
- Rouillard, J. « La révolution tranquille : rupture ou tournant? ». *Journal of Canadian Studies*, hiver 1997/1998, vol. 32 (4), p. 23-51.
- Saris, A. (2009). Chapitre 3 « L'État et la religion sur la scène internationale ». Dans Lefebvre, S., & Crépeau, R. R. (2010). *Les religions sur la scène mondiale*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Simmel, G. (1990). « Métropoles et mentalité ». tr. Fr. dans *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie Urbaine*, Grafmeyer, Y. & I. Joseph (éd.). Paris : Aubier, p. 61-77.
- Turgeon, L., Létourneau, J., & Fall, K. (1997). *Les Espaces de l'identité*. Ste-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Ville de Montréal. Centre de santé et des services sociaux de la Montagne, Direction de la santé publique, Christian Paquin (2008). *Profil de la population du territoire Côte-des-Neiges/Snowdon*. En ligne. 84 p.
<http://www.csssdelamontagne.qc.ca/fileadmin/csss_dlm/Publications/CLSC_Profil_CD_N_2008v3.pdf> Consulté le 27 mars 2012.
- Ville de Montréal. Conseil interculturel de Montréal (2009). *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires. Dynamisme sociale dans la gestion municipale*. Avis sur la gestion des lieux de cultes minoritaires. Montréal: Conseil interculturel de Montréal, 33 p.
- Ville de Montréal. Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord, & Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2004). *Portrait du quartier Parc-Extension*. En ligne. 42 p.
<http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_vill_fr/media/documents/Publications_portraitparc-extensionF9-2004.pdf> Consulté le 27 mars 2012.

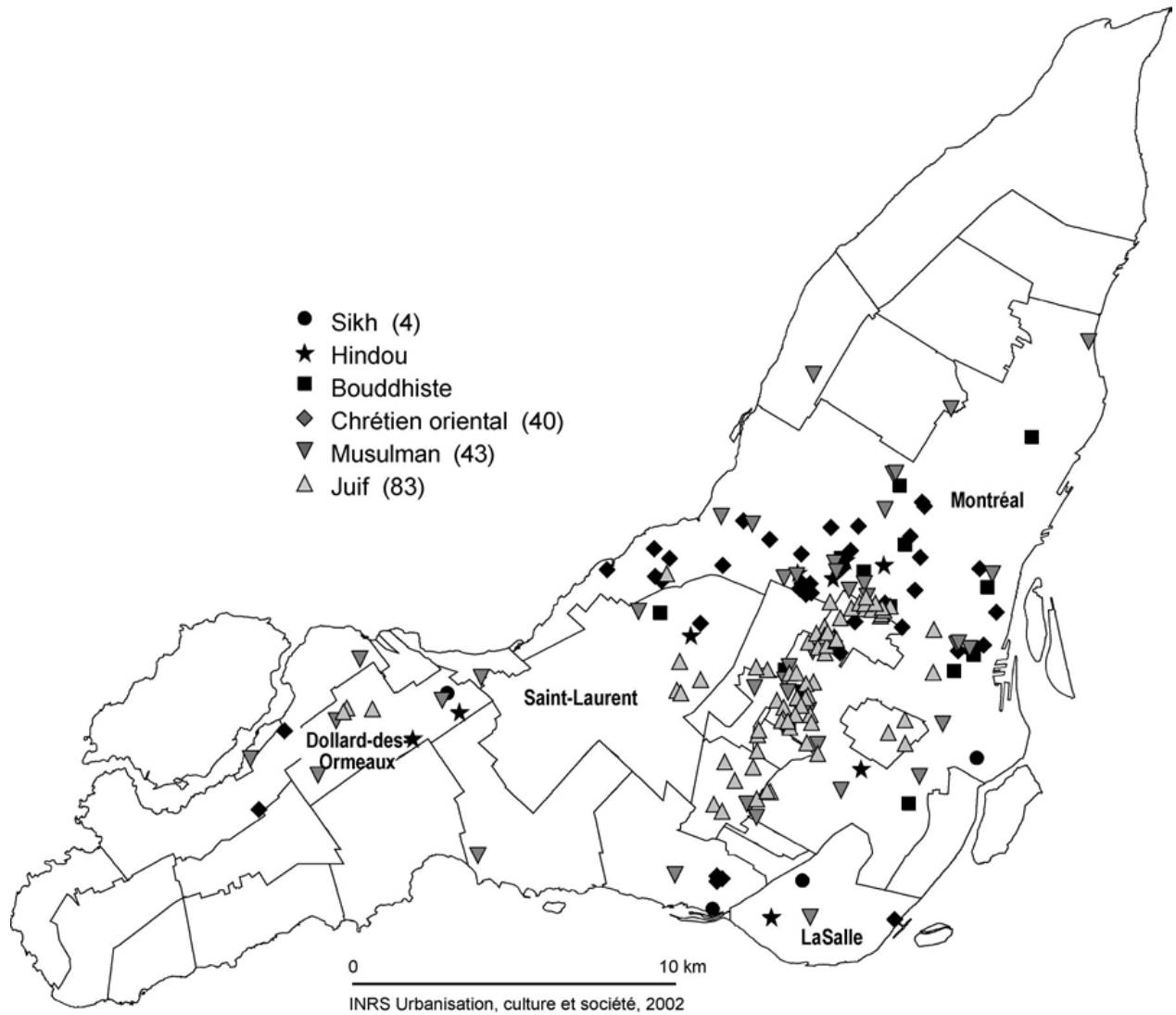
Wellman, B. & B. Leighton (1981). « Réseau, quartier et communauté. Préliminaire à l'étude de la question communautaire ». *Espaces et sociétés*, 38-39, p. 111-133.

Loi

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L.R.Q., chapitre A-19.1, C.c.Q., art. 109.

Loi sur les biens culturels. L.R.Q., chapitre [B-4](#), C.c.Q.

VII. Annexe



Source : Germain & al., 2003, p. 96